

Soutenez la réforme nécessaire du sauvetage en mer

Lettre ouverte au Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, en charge de la préparation et de la mise au point de la politique maritime française.

Monsieur le Ministre,

En juillet 2008, la vedette de la SNSM, station du Cap d'Agde, dans l'Hérault, cassait l'un de ses moteurs et constat fut fait qu'aucun financement n'était immédiatement disponible pour procéder au remplacement de celui-ci.

Les sauveteurs en mer reçoivent des subventions de l'Etat, des régions, des départements et des collectivités locales qui sont insuffisantes car elles représentent seulement un peu plus du tiers du budget nécessaire pour assurer cette mission d'utilité publique. Pour information le budget prévisionnel 2008, source SNSM, est de 20 Millions d'€uros.

Si on fait une comparaison avec les moyens de secours mis en place à terre, on ne peut que s'étonner de la faible place qu'occupent les pouvoirs publics dans le dispositif de sauvegarde des personnes en mer.

Serait-il normal que les sapeurs pompiers soient aussi contraints de trouver eux-mêmes le financement de leurs engins d'intervention?

Il est aussi préoccupant de constater que les marins de la SNSM sont des personnes bénévoles qui ne sont pas indemnisées comme le sont les pompiers volontaires qui effectuent des missions comparables.

Historiquement, on comprend les raisons qui ont conduit les professionnels à s'organiser pour venir en aide à ceux d'entre eux, principalement des pêcheurs se trouvant en difficulté en mer. Aujourd'hui, les choses ont bien changé avec l'arrivée massive de plaisanciers inexpérimentés confrontés aux nombreux dangers de la mer.

Le succès des loisirs et du tourisme nautiques génère une forte augmentation du nombre d'interventions des canots de sauvetage. 65 % des 30 000 assistances effectuées chaque année sont au profit des plaisanciers.

Les interventions, autrefois assez exceptionnelles, sont durant la période estivale devenues le quotidien des sauveteurs qui ont aussi des obligations familiales et professionnelles. Cette mission est devenue un travail saisonnier qu'il faut prendre en compte pour conserver son efficacité autrement qu'en comptant sur le bénévolat.

Que fera-t-on quand personne ne sera disponible pour intervenir?

Avant qu'il ne soit trop tard il semble nécessaire d'adapter les systèmes de secours en mer aux nouvelles contraintes, car il ne s'agit plus de venir uniquement en aide aux marins professionnels.

L'état doit mettre en place les moyens nécessaires pour venir au secours des citoyens qui naviguent dans nos eaux territoriales.

C'est pourquoi, Monsieur le ministre, nous vous faisons part de notre inquiétude et vous demandons de mener au plus tôt une réflexion permettant de trouver les évolutions nécessaires à un système qui a fait ses preuves mais qui devient de plus en plus inadapté.

Nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de prendre en compte que la mission d'assistance en mer à nos concitoyens, potentiellement en danger de mort, est une obligation régaliennne de l'état.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Pour signer en ligne sur Internet : <http://lettre.infocapagde.com>

Nom	Prénom	Lieu de résidence	Signature

**Envoyer le document au webmaster du site Infocapagde
Monsieur Philippe Revilliod
71 Bd des récollets 31400 TOULOUSE**

Soutenez la réforme nécessaire du sauvetage en mer

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Lieu de résidence</i>	<i>Signature</i>

**Envoyer le document au webmaster du site Infocapagde
Monsieur Philippe Revilliod
71 Bd des récollets 31400 TOULOUSE**